

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mercredi 6 juillet 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2231
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Evolution des quotités horaires des postes ATEA basse jazz
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Ancienne et nouvelle fiches de poste

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon (arrivée à 17h50 et n'ayant pas pu prendre part au vote)

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon, à Aurélie Loire

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 12 juillet 2022

Projet de Délibération n°2231 – Evolution quotité horaire- poste d'APEA Basse jazz n°307 à temps non complet (35%) vers APEA temps complet (50%)

↑
non

Mesdames, Messieurs,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire du 28 juin 2022, il est proposé l'évolution de la quotité horaire du poste n°307 d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe – Basse jazz, à temps non complet (35% soit 7 heures de face à face pédagogique) vers un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe à temps non complet 50% (soit 10 heures de face à face pédagogique), avec effet au 1^{er} septembre 2022.

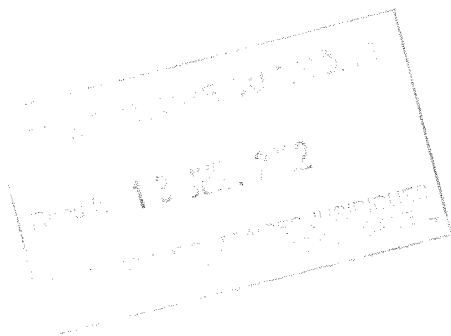
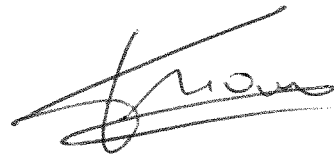
Les crédits afférents sont prévus au budget 2022.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver l'évolution de la quotité horaire du poste numéro 307.

Annexes : Ancienne et nouvelle fiche de poste.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent par la présente délibération l'évolution du quotité horaire du poste d'APEA en Basse jazz.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



FICHE DE POSTE

Service concerné : Syndicat mixte de gestion de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique de Villeurbanne

Intitulé du poste : assistant principal d'enseignement artistique de jazz

MISSION PRINCIPALE

Enseignement du jazz, spécialité basse et contrebasse

ACTIONS LIEES A CES MISSIONS

- . Enseignement du jazz, dans une approche large des styles, époques, répertoires et techniques en ouverture vers d'autres esthétiques (musique classique et contemporaine, musiques actuelles) et disciplines (danse, arts visuels, etc.).
- . Transmission de repères de langages et de culture des styles pratiqués
- . Mise en œuvre de pratiques collectives et de projets interclasses
- . Initiation à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- . Intégration du centre de documentation et du studio d'enregistrement au parcours de l'élève
- . Actions de sensibilisation et d'initiation vers les jeunes publics hors les murs par la pédagogie (orchestre à l'école, stages, etc.) et la diffusion dans la cité (« concerts nomades » en quartiers, temps forts, etc.)
- . En tant que professeur référent, accompagnement et suivi des élèves, en collaboration étroite avec la scolarité,
- . Préparation et suivi des réalisations publiques des élèves
- . Participation à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Directeur de l'école

RATTACHEMENT FONCTIONNEL

Directeur de l'école

INTERLOCUTEURS

- ☞ **Externes :** parents, intervenants extérieurs, partenaires, établissements du réseau d'enseignement, établissements de diffusion.
- ☞ **Internes :** élèves, personnels de l'école (enseignants, direction, équipe administrative et technique)

CONTRAINTES DU POSTE

Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages...)

CONNAISSANCES REQUISES OU A ACQUERIR

• Savoir-faire

Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques approfondies
Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
Aptitude à l'innovation, la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
Aptitude à œuvrer en direction de publics défavorisés
Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique

• Savoir être

Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la diplomatie, à la coordination

NIVEAU DE RECRUTEMENT

Grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

ENSEIGNANT – ASSISTANT PRINCIPAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - DISCIPLINE JAZZ SPECIALITE CONTREBASSE/BASSE - TEMPS INCOMPLET 50% - NUMERO DU POSTE 307

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 01/09/2017

CTP DU 28/06/2022

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

LE 05/05/2022

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

- Enseignement du jazz spécialité Basse et Contrebasse

ACTIVITÉS

- Enseigner le jazz, la basse et la contrebasse, dans le domaine jazz depuis la sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, en ouverture vers d'autres champs esthétiques (à préciser)
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste en ouverture inter-esthétique
- Transmettre les repères de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique

Annexe DELIB 2231 - nouvelle FDP

[1] - voir le règlement interne du lycée - FDP (par nom de poste) - AAA - DR/ser doc

- **Savoir-faire**
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Le professeur assistant d'enseignement artistique jazz spécialité basse et contrebasse est rattaché hiérarchiquement au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- Le professeur assistant d'enseignement artistique jazz spécialité batterie est rattaché fonctionnellement au directeur adjoint.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
 - *Indiquer les moyens spécifiques détenus par le candidat*
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
 - *Indiquer les contraintes particulières liées à la mission, au poste et au lieu de travail après l'Etat*
- **Horaires de travail**
 - 10 h00 de face à face pédagogique, congés selon calendrier scolaire de l'Education Nationale
 - Règlement particulier du temps de travail du service en date du *Indiquez la date du CTP du règlement*

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base